



## accident de travail trajet domicile travail

Par **alain66**, le **18/01/2012** à **21:37**

je suis fonctionnaire de police et j'ai été victime d'un accident de trajet domicile travail le 6 aout 2009. J'ai eu un arrêt accident de travail jusqu'au 31 aout 2009. J'ai repris mon travail le 1er sept 2009 (certificat médecin traitant notifiant sur mon arrêt de travail "reprise". j'ai travaillé un jour pour être en congé annuel. J'ai repris mon service le 1er octobre 2009 jusqu'au 31 octobre 2009 ou j'ai fait une rechute du à mon accident de travail (cruralgie aigue) j'ai été à nouveau considéré en accident de travail. je n'ai jamais passé de visite de travail notifiant "apte au service ou inapt au service" juste été contrôlé par le médecin de travail qui reconnaissait mon accident

j'ai eu au bout de deux ans une lettre recommandée me notifiant que l'administration ne reconnaissait pas mon accident(rechute) du travail on m'a mis en congé longue maladie. Sont ils dans leur droit car je n'ai jamais été reconnu apte ou inapte au service alors qu'en octobre 2009 j'ai repris le travail pour avoir une rechute du à cet accident

on me réclame remboursement de mes salaires,médecin, spécialiste et j'en passe.. pourriez vous me dire si l'administration est en droit de ne pas faire de visite à une reprise de travail et notifiant l'aptitude au service ou non

hormis un arrêté que j'ai du de signer pour longue maladie je me trouve sans ressource et en traitement de la morphine. l'expertise que j'ai passé et le premier a été effectué en mai 2010 (un an après mon accident). cet expert médical est devenu à ce jour médecin de l'administration est ce légal

j'ai pris de mon initiative un expert médical et j'ai payé de ma poche celui ci reconnait mon accident de travail mais l'administration non et cela deux ans après mon accident. est ce légal ou non dois je accepter ou me défendre car les droits sont différents pour moi

Par **P.M.**, le **19/01/2012** à **09:24**

Bonjour,

Pour que le dossier soit traité pièces en main, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...